

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

9

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 16 décembre 2013



**MAIRIE DE DIJON**

**Président** : M. REBSAMEN

**Secrétaire** : M. BORDAT

**Membres présents** : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. EL HASSOUNI - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - Mme FAVIER - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - M. GRANDGUILLAUME - Mme JUBAN - Mme MILLE - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE

**Membres excusés** : M. LOUIS (pouvoir Mme DURNERIN) - Mme GAUTHIE (pouvoir M. AYACHE) - M. OUAZANA (pouvoir M. DUGOURD)

**Membres absents** : M. ALLAERT - M. HELIE

### OBJET

#### DE LA DELIBERATION

**OBJET DU RAPPORT - Petite enfance - Structures d'accueil de la petite enfance - "Prestation de service unique" - Convention d'objectifs et de financement à conclure entre la Ville et la Caisse d'Allocations Familiales de la Côte d'Or pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2017**

Madame Avena, au nom des commissions de la réussite éducative, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

La convention d'objectifs et de financement permettant la perception d'une subvention de fonctionnement : la « prestation de service unique », conclue entre la Ville et la Caisse d'Allocations Familiales de la Côte d'Or pour la période 2011-2013 arrive à échéance le 31 décembre 2013.

Afin de se conformer aux directives de la Caisse d'Allocations familiales, une nouvelle rédaction est aujourd'hui proposée.

Les principales modifications sont les suivantes :

- un conventionnement sur une durée plus longue : 4 ans, du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2017 contre 3 antérieurement ;
- une adaptation du contrat d'accueil individualisé signé entre la Ville et les familles au plus près des besoins de ces dernières et le principe d'une mensualisation pour les accueils réguliers ;
- la généralisation de la fourniture de lait infantile, de repas, de collations, de couches et de produits d'hygiène dans l'ensemble des établissements.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la réussite éducative, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - approuver le projet de convention d'objectifs et de financement relatif à la « prestation de service unique », à conclure entre la Ville et la Caisse d'Allocations Familiales de la Côte d'Or, annexé au rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;

2 - m'autoriser à signer la convention définitive ainsi que tout acte à intervenir pour son application ou son renouvellement dans la mesure où celle-ci ne sera pas modifiée.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**